CM 18/02/16
Point N°2

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

1. Le cadre légal *..... 3*
2. Le but du rapport d'orientation budgétaire *..... 3*

I. CONTEXTE 2016 4

1. Environnement macro-économique en France *..... 4*
2. La loi de Finances 2016 *..... 4*
2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement 5
2.2 La péréquation verticale 5
2.3 La péréquation horizontale 6
2.4 L'élargissement des bases du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 6
2.5 La fiscalité 6
2.6 Le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires 7

II. LES GRANDES ORIENTATIONS DE 2016 8

1. Un endettement maitrisé *..... 8*
2. Le produit fiscal *..... 10*
3. La maîtrise des dépenses de fonctionnement *..... 11*
5. L'évolution des recettes *..... 11*
6. Les charges de personnel *..... 12*
7. Les grands projets *..... 12*

Introduction

1. Le cadre légal

En vertu de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 – article 107, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'organe délibérant dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur et est ensuite acté par une délibération spécifique.

2. Le but du rapport d'orientation budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire a pour but de permettre aux élus du Conseil municipal de discuter des principes de base d'élaboration budgétaire et de prendre connaissance de manière plus approfondie, des données financières qui ne sont pas appréhendées dans les documents budgétaires.
Il porte sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution des dépenses et des effectifs.

I. Contexte 2016

1. Environnement macro-économique en France

Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, l'année 2016 devrait être caractérisée par un léger rebond dû à la montée en puissance des réformes liées aux entreprises (Pacte de responsabilité et de solidarité, Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et l'amorce attendue de la reprise de l'emploi.

A l'instar de la zone euro, la croissance française devrait continuer de bénéficier de plusieurs facteurs favorables.
L'inflation devrait demeurer faible en raison de la nouvelle baisse du prix du pétrole malgré une augmentation progressive au second semestre. En moyenne sur l'année 2016, elle devrait être légèrement supérieure à celle de 2015.

Les conditions de crédits, quant à elles, se resserrent légèrement, après s'être détendues en début d'année. Néanmoins, les taux d'intérêt demeurent très faibles. A ce jour, les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement.

Compte tenu des dernières statistiques, le redressement des finances publiques en 2015 est resté sensiblement identique à 2014 (3,8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu pour l'année 2016.

2. La loi de Finances 2016

Alors que la réforme phare de la loi de finances 2016 (LFi 2016) devait être la refonte de la dotation globale de fonctionnement (DGF), celle-ci a été reportée à 2017. La contribution au redressement des comptes publics reste quant à elle bien présente et ce sont 3,67 Mds€ qui seront prélevés de l'enveloppe destinée aux collectivités locales en 2016.
Outre ce report, il convient de prendre en compte les différentes mesures de la LFi 2016 ainsi que les ajustements effectués par la Loi de finances rectificative de 2015 (LFR 2015).

2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement

✓ *La part forfaitaire*

L'architecture de la part forfaitaire pour 2016 ainsi que la méthodologie est la même que celle appliquée en 2015. Celle-ci avait déjà fait l'objet d'une mesure de simplification au regard de 2014 :

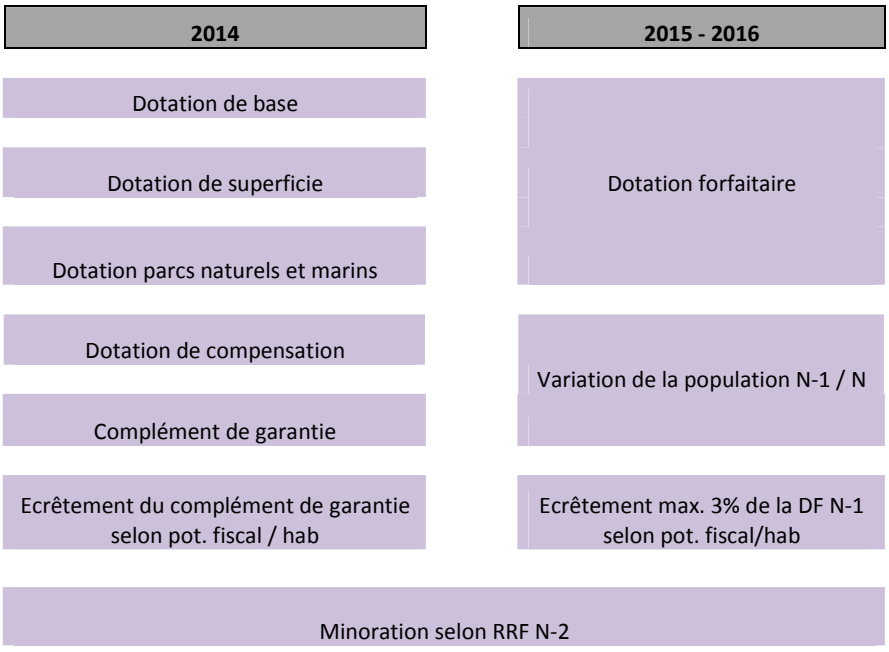

Cette structure a été maintenue pour le calcul de la dotation forfaitaire de 2016. L'écrêtement et la contribution au redressement des comptes publics s'appliqueront toujours.
A noter que l'écrêtement s'applique pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes. Cette minoration ne peut être supérieure à 3% de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente.

✓ *La contribution au redressement des comptes publics (CRCP)*

En 2016, le calcul de la contribution au redressement des comptes publics sera inchangé par rapport à 2015 et sera effectué sur la base d'un montant de recettes réelles ajustées, auquel sera appliqué un coefficient de minoration qui devrait être de l'ordre de 1,87% en 2016 (sous réserve de confirmation).

✓ *La variation de population*

L'INSEE a notifié à la Ville les chiffres de la population en vigueur au 1er janvier 2016 (correspondant à la population légale au 1er janvier 2013), à savoir 29 799 habitants. Grâce à cette augmentation de 1 124 habitants, la baisse globale de la DGF devrait être atténuée du fait de la prise en compte de cette dynamique dans le calcul 2016.

2.2 La péréquation verticale

La péréquation verticale se traduit par le versement de dotations aux communes les plus défavorisées en fonction de critères de richesse et de charges.

En 2016, le montant de la dotation de solidarité urbaine (DSU) sera abondé de 180 M€, et celui de la dotation nationale de péréquation (DNP) restera inchangé par rapport à 2015.

Concernant la DSU, il convient de rappeler qu'elle cible principalement les communes de plus de 10 000 habitants (dont les ¾ sont éligibles à la DSU). Les communes sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique permettant de déterminer le montant attribué à chacune d'entre elles.
La DNP a, quant à elle, pour principal objectif de corriger les inégalités de richesse fiscale entre les communes. Elle est composée d'une part principale et d'une part majoration.

2.3 La péréquation horizontale

✓ *Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)*

Le FPIC, institué en 2012, est le 1er mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La LFi 2012 prévoyait une montée en puissance du fonds pour atteindre, en 2016, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales.

La LFi 2016 repousse d'une année cet objectif et intègre une étape intermédiaire en 2016 avec une évolution du fonds de 220 M€.
Toutefois, compte tenu de la création notamment des nouveaux établissements publics territoriaux, la répartition des villes contributrices intégrées à un ensemble intercommunal pourrait entrainer, pour certaines, la diminution de leur contribution.

✓ *Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)*

Le FSRIF a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population et qui ne disposent pas de ressources fiscales suffisantes.
En 2016, les ressources de ce fonds seront abondées de 20 M€ et s'établiront à 290 M€.

2.4 L'élargissement des bases du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Afin d'accompagner financièrement les collectivités dans l'entretien et la réhabilitation des bâtiments publics, la LFi 2016 prévoit l'élargissement des dépenses éligibles au FCTVA.
Ainsi les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie, prises en compte sur la section de fonctionnement et payées à compter du 1er janvier 2016, ouvriront droit aux attributions du FCTVA. Le taux de remboursement reste à 16,404%.

2.5 La fiscalité

✓ *Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité*

Après deux années sous la barre des 1%, le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité directe atteint 1% en 2016, soit un niveau équivalent à l'inflation prévisionnelle affichée dans la LFi 2016.

✓ *Transferts de compétences et flux financiers*

Dans le cadre de la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les relations financières entre les communes, la Métropole et les EPT s'articuleront de la manière suivante :

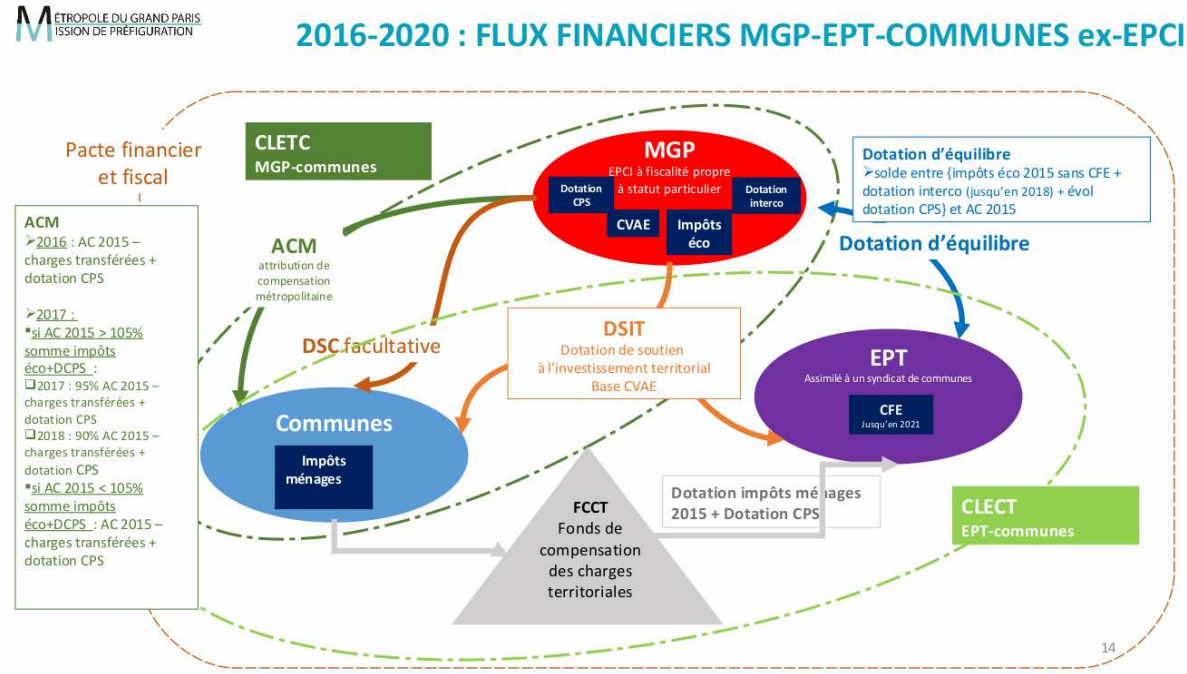

2.6 Le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires

Le fonds d'amorçage institué en 2013 et relatif au soutien aux communes ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 ou 2014, est reconduit au titre de la l'année scolaire 2015/2016. Pour la commune, cela représente une aide de 50€ par élève.

II. Les grandes orientations de 2016

C'est dans un contexte de plus en plus contraint que les orientations 2016 de la Ville de Cachan doivent être déterminées afin d'élaborer un budget sincère. Il devra répondre à une exigence de qualité de services à la population et d'aménagement de la commune en prenant en compte l'évolution institutionnelle de notre environnement.

1. Un endettement maitrisé

La structure de la dette communale doit être appréciée selon plusieurs éléments : la nature de la dette, le risque de la dette contractée et le type de dette :

Dette selon la charte de bonne conduite – ville de Cachan :

Risque faible

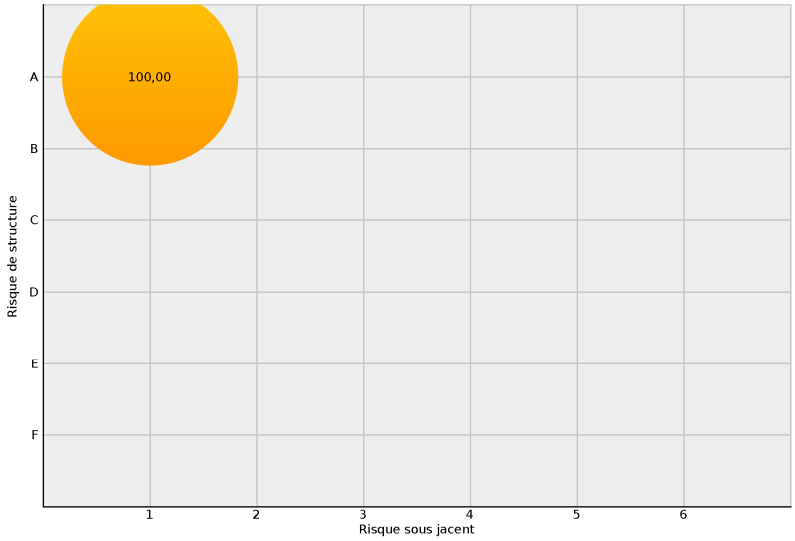

Risque élevé

Au regard de la charte Gissler, dite « de bonne conduite », la dette de la commune est considérée comme une dette saine avec un risque faible, orientée essentiellement à taux fixe. Elle est composée de prêts dont la durée de vie moyenne est de 7 ans et 5 mois et ne comporte aucun emprunt toxique.

Dette par prêteur :

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
DEXIA CL	16 017 157.48 €	33,05 %
CAISSE D'EPARGNE	14 275 073.22 €	29,45 %
CREDIT AGRICOLE	4 290 066.77 €	8,85 %
CREDIT MUTUEL	4 250 000.00 €	8,77 %
SOCIETE GENERALE	4 011 817.66 €	8,28 %
Autres prêteurs	5 621 068.38 €	11,60 %
Ensemble des prêteurs	**48 465 183.51 €**	**100,00 %**

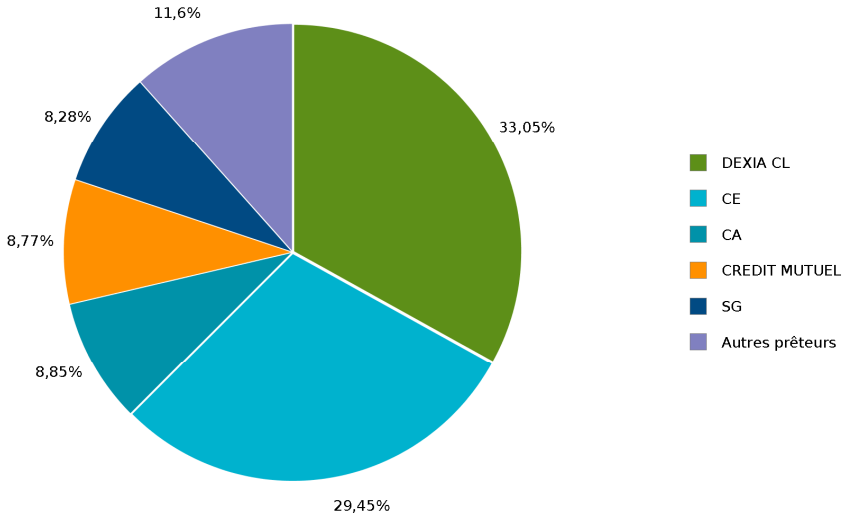

Dette par type de risque (avec dérivés) :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	34 269 749.01 €	70,71 %	3,63 %
Variable	14 081 220.41 €	29,05 %	1,53 %
Livret A	114 214.09 €	0,24 %	1,95 %
Ensemble des risques	**48 465 183.51 €**	**100,00 %**	**3,02 %**

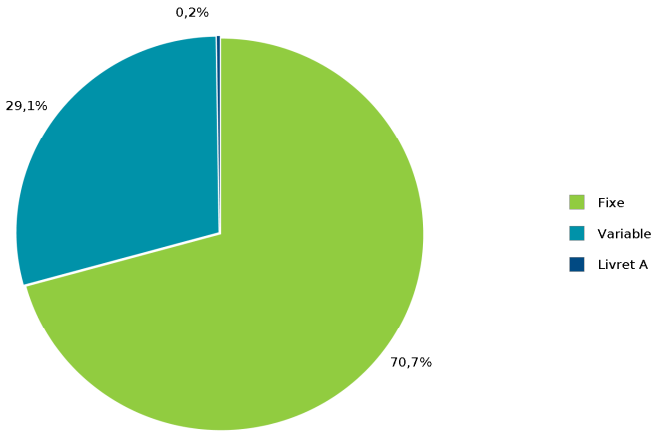

Le graphique ci-dessus indique l'évolution du taux moyen de la dette de manière rétrospective (depuis 2015) et prospective (jusqu'en 2020) :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
48 465 183.51 €	3,02 %	14 ans et 1 mois	7 ans et 5 mois	29

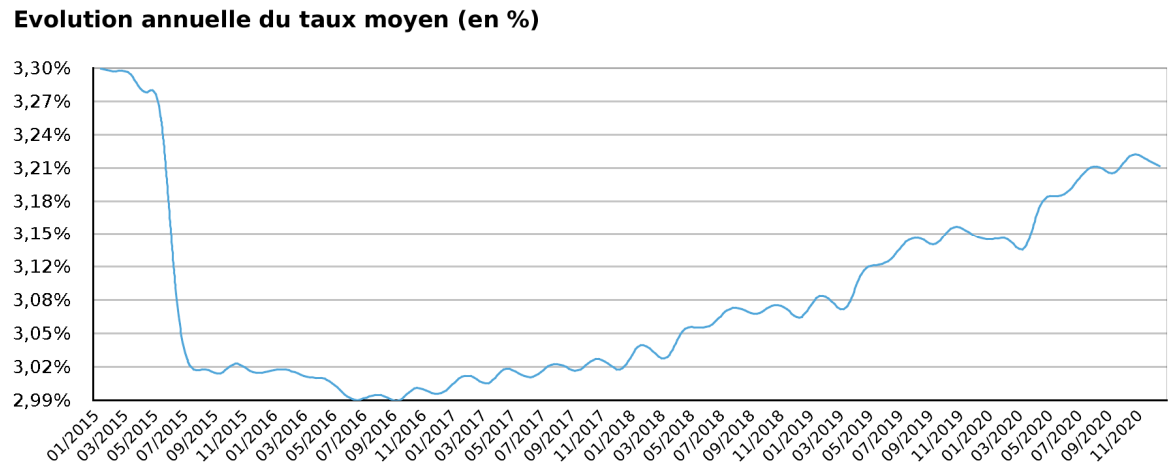

Evolution du capital restant dû :

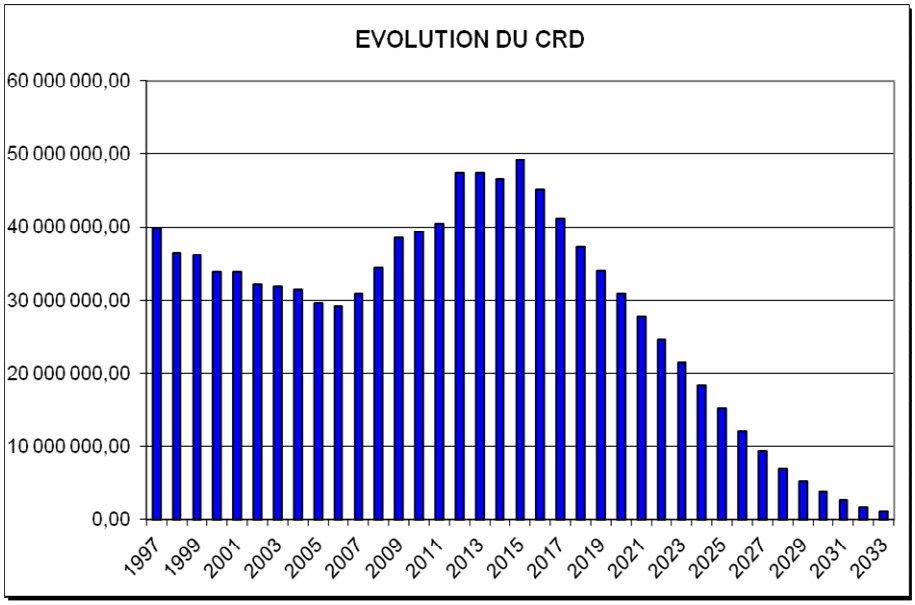

Compte tenu de ces indicateurs financiers, la Municipalité s'attèlera en 2016 à ne pas augmenter son niveau d'endettement. Cela signifie que le montant de l'emprunt 2016 ne devra pas dépasser le montant du remboursement en capital de l'année (soit environ 4,3 M€).

2. Le produit fiscal

Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles 2016, le projet de budget primitif sera construit à partir des éléments suivants :

- revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1% (Loi de finances 2016)
- réintégration dans les bases de taxe foncière d'un immeuble arrivant en fin d'exonération de longue durée
- intégration dans la prévision globale des recettes fiscales, de la part précédemment perçue par l'agglomération (taxe d'habitation et dotation de compensation « part salaires »)

Il faut rappeler que les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2005, grâce principalement à la dynamique des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière impulsée par les nouvelles constructions, notamment de la ZAC Desmoulins.

Evolution des bases (en €) et des taux de fiscalité (en %)

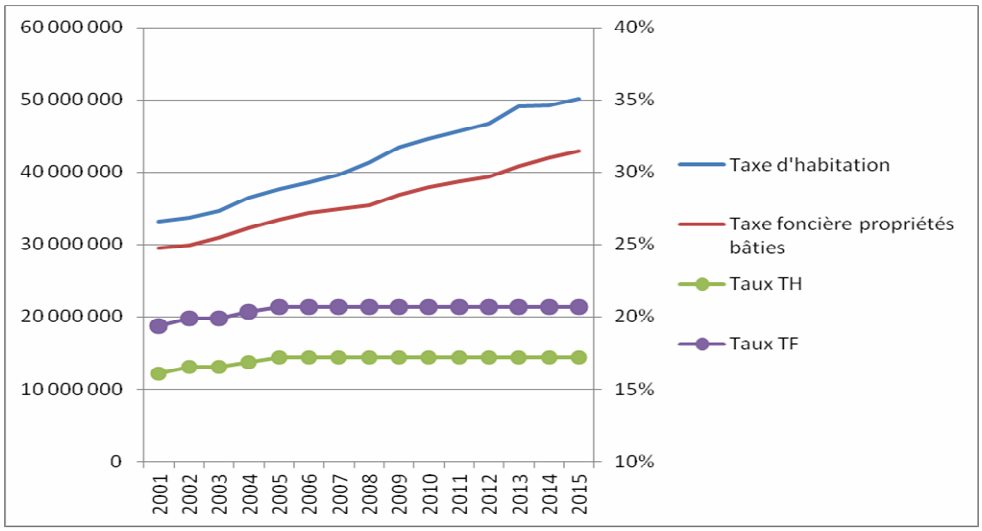

Il est important de souligner que dans le cadre des nouveaux flux financiers entre la MGP, le territoire et la commune, la part de fiscalité supplémentaire revenant à la ville, sera reversée via le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). Ce dernier sera déterminé par la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT).

3. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015 (1)
Dépenses réelles de fonctionnement	31 126 638,04	32 259 885,83	33 067 365,90	36 430 874,73	38 850 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1254,76	1 252,80	1 325,89	1360,24	1354,83

(1) Estimation

L'analyse rétrospective des chiffres liés aux dépenses réelles de fonctionnement permet de mettre en exergue que l'augmentation de 10% des dépenses entre 2013 et 2014 est expliquée en partie par l'augmentation de la population puisque le ratio « dépenses / population » n'augmente, quant à lui que de 2,5%.

Compte tenu du contexte économique évoqué plus haut et de la baisse des dotations de l'Etat, l'un des objectifs majeurs de l'année 2016 consistera à maîtriser les dépenses de fonctionnement sans pénaliser le service public rendu aux Cachanais.

Ceci étant, les flux financiers liés à la réforme territoriale viendront augmenter artificiellement la masse globale prévisionnelle de 2016, dans le mesure où la commune devra reverser au Territoire les recettes fiscales précédemment perçues par la communauté d'agglomération et qui, à compter de cette année, viennent abonder les recettes de la ville.

5. L'évolution des recettes

La masse globale des recettes de fonctionnement connaitra en 2016, une hausse significative d'environ 10%, du fait de la réforme territoriale évoquée ci-dessus.

Hormis ces recettes qui feront l'objet d'un reversement, la tendance de l'année s'articule de la manière suivante :

- Une grande stabilité concernant les produits des services et du domaine (dont les réalisations sont conformes aux prévisions puisque les estimations 2015 laissent apparaître un taux de réalisation de près de 99%)
- Une diminution des dotations du fait essentiellement de l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des comptes publics et qui impacte notablement le montant de la DGF
- Une estimation de hausse des produits de fiscalité directe (hors recettes ex CAVB) de l'ordre de 1,2 %

6. Les charges de personnel

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

	2011	2012	% évolution 2011/2012	2013	% évolution 2012/2013	2014	% évolution 2013/2014	2015 (estimation)	% évolution 2014/2015	2016 (projection)	% évolution 2015/2016
Masse salariale	20 976 158	21 448 175	2,25%	22 917 783	6,85%	24 178 282	5,50%	25 325 473	4,74%	25 800 000	1,87%
Dépenses réelles de fonctionnement	31 126 638	32 259 886	3,64%	33 067 366	2,50%	36 430 875	10,17%	38 850 000	6,64%		
Population	27 962	28 078	0,41%	28 550	1,68%	28 683	0,47%	28 675	-0,03%	29 799	3,92%
Masse salariale / pop	750,17	763,88	1,83%	802,72	5,09%	842,95	5,01%	883,19	4,77%	865,80	-1,97%

Pour mémoire, l'évolution entre 2012 et 2013 est marquée par l'ouverture de la crèche du Petit Poucet et celle entre 2014 et 2015 par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. L'année 2015 est la première année pleine de mise en œuvre.

Pour l'année 2016, aucune création de poste n'est envisagée et la ville aura comme objectif de maîtriser les dépenses de personnel tout en absorbant les évolutions règlementaires et incompressibles liées au statut :

- augmentation des cotisations retraite (CNRACL et IRCANTEC)
- augmentation des cotisations vieillesse
- réforme PPCR (modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations)
- évolution du GVT (glissement, vieillesse, technicité)
- augmentation des remboursements transports
- effets de l'augmentation du SMIC

7. Les grands projets

Dans la continuité des grands projets menés ces dernières années et notamment les grandes opérations de transformation du cœur de ville, engagées il y a plus de soixante ans, 2016 verra débuter le lancement « physique » des travaux de l'Hôtel de Ville et de son environnement dont la première phase commencera au printemps prochain.

Les orientations portées par la Municipalité s'axeront sur les items suivants :

- La solidarité pour tous :

En 2016, la volonté communale liée à la solidarité sera poursuivie avec la reconduction du soutien apporté au budget du Centre Communal d'Action Sociale et ainsi soutenir les actions de proximité notamment par le portage de repas à domicile, les aides aux plus démunis, les actions envers le handicap et le maintien à domicile.

Le lien social sera également au centre des attentions en 2016, par le biais des différentes subventions accordées aux associations cachanaises, telle que l'AGAESC.
Le soutien aux familles, sera également au cœur des préoccupations avec un effort supplémentaire fait pour l'allocation différentielle (allocation d'aide à la garde d'enfant pour soutenir financièrement les familles et dynamiser le réseau des assistantes maternelles). Il en est de même pour le secteur de la santé avec le renforcement des équipes médicales du CMS.
La Municipalité souhaite par ailleurs poursuivre la gratuité des ateliers périscolaires en maternelle et en élémentaire.

Enfin en accompagnement du bailleur, Valophis, la Ville finance l'implantation d'une base de services publics au cœur de la Cité-Jardins, quartier labellisé « politique de la ville ».

- La ville durable :

La Ville souhaite cette année, poursuivre les efforts qui ont permis en 2015, l'obtention de la « quatrième fleur ». L'attention portée aux espaces verts sera reconduite et des projets de travaux notamment sur les bords de Bièvre seront étudiés. L'acquisition de matériels et véhicules électriques ou hybrides se poursuivra également.

Le chantier du Grand Paris Express et la construction de la nouvelle gare Arcueil/Cachan entre dans une phase très concrète au cours de l'année 2016 qui permettra de doter le territoire d'un réseau de métro dont les Cachanais vont pouvoir bénéficier au quotidien. La Ville, associée aux différents intervenants de ce grand projet et plus particulièrement la Société du Grand Paris, s'attachera à suivre l'avancée des travaux, tout en veillant au respect de tous ainsi qu'aux enjeux urbains extrêmement importants.

De plus, la Ville continue d'être activement présente dans la promotion de la diversité des déplacements plus respectueux de l'environnement, notamment par le biais de ses participations au syndicat mixte Autolib'. La ville s'est également inscrite dans les réflexions lancées sur l'extension du périmètre Vélib.

Enfin, l'aménagement d'un espace vert rue du Docteur Hénouille sera réalisé au printemps suite à la concertation mise en œuvre avec les riverains.

- La gestion patrimoniale :

L'engagement de la Ville dans la démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public, se concrétisera en 2016 par des travaux importants à l'école Paul Doumer mais aussi dans différents sites de la ville identifiés dans la délibération de septembre 2015.

Des études seront également programmées durant l'année au groupe scolaire du Coteau pour travaux d'extension du site.

Des travaux de valorisation du patrimoine seront réalisés au Château Raspail et au domaine du Bois Rond à Bussy-le-Repos.

- Cachan numérique :

En 2016, dans le cadre du projet « Cachan numérique » et en collaboration avec l'Education Nationale, la ville souhaite poursuivre l'installation de nouveaux tableaux blancs interactifs notamment à l'école élémentaire Paul Doumer.
En outre, le budget 2016, exprimera la volonté de continuer à développer la communication numérique par le biais du secteur petite enfance (équipement d'un système électronique subventionné par la CAF), et l'administration en ligne (portail familles, dématérialisation des factures).